



COMMISSION REGIONALE DES ACTIVITES SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°21

Réunion du : Lundi 07 Juin 2021

Présidence : M. Henri BELLEZZA

Présents : Mme Sandra ROMEO, MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Georges HERRADA et Serge SCARINGI

Excusé : Néant

Assistent : MM. Hugo BOCAGE et Olivier GONCALVES, Service Compétitions

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.
4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100 euros**.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, la Commission Régionale des Activités Sportives s'est réunie par voie dématérialisée.

DOSSIERS DE CANDIDATURE AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

CHAMPIONNAT REGIONAL U14 CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FEMININ CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

La Commission,

Pris connaissance [du Procès-verbal du Comité de Direction de la LMF en date du 1^{er} juin 2021](#) approuvant à l'unanimité les dossiers d'entrée aux CR U14, CR U18F et CR U18 Futsal,

Chaque club souhaitant faire acte de candidature dans ces compétitions, auxquelles tous les clubs méditerranéens peuvent postuler, devra remplir le questionnaire afférant transmis par courrier électronique sur l'adresse mail officiel du club.

Arrête les dates suivantes pour candidater auxdits championnats :

Date d'ouverture : mardi 08 juin 2021

Date de clôture : lundi 21 juin 2021 inclus

Les candidatures doivent se faire uniquement via les formulaires Forms. Aucune candidature transmise par courriel ne sera prise en compte par la Commission.

Les dossiers de candidature sont annexés au présent procès-verbal et seront communiqués aux clubs au sein du courrier électronique comprenant le questionnaire de candidature.

*** Sur le Championnat Régional U14**

Rappelle que le CR U14 sera élargi de 24 à 30 équipes pour la saison 2021-2022, en raison de l'impossibilité d'obtenir suffisamment de critères sportifs pour les dossiers de candidatures, rendant plus incertaine la sélection des équipes.

Les clubs bénéficiant d'un Centre de Formation agréé sont automatiquement retenus pour participer au championnat. Les clubs restants seront sélectionnés comme suit :

- Les 3 meilleurs clubs appartenant au District de Provence de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District de la Côte d'Azur de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District du Var de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District Grand Vaucluse de Football
- Le meilleur club appartenant au District des Alpes de Football
- les meilleurs autres clubs au classement général permettant d'atteindre le nombre de 30 clubs participants, sans considération du District d'appartenance.

*** Sur le Championnat Régional U18 F :**

Indique que les 10 clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité de Direction participeront au Championnat U18F R1.

Les autres clubs ayant candidaté, sous réserve du respect du critère d'éligibilité défini chaque saison par le Comité de Direction, participeront au Championnat U18F R2.

* Sur le Championnat Régional U18 FUTSAL :

Indique que le nombre de clubs retenus et participants à la compétition sera arrêté par le Jury d'entrée aux compétitions régionales en concertation avec la Commission d'organisation.

Ce nombre de clubs retenus sera compris entre 9 et 24. Les clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité de Direction chaque saison, participeront à ce Championnat.

Les clubs bénéficiant d'un Centre de Formation agréé et les clubs participant à un championnat national Futsal (D1 et D2 Futsal) sont automatiquement retenus pour participer au championnat, sous réserve de candidature de leur part.

Les clubs restants seront sélectionnés comme suit :

- Le meilleur club appartenant à chaque District
- les meilleurs autres clubs au classement général permettant d'atteindre le nombre arrêté de clubs participants, sans considération du District d'appartenance.

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL U14 2021-2022 LIGUE MEDITERRANEE

Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional U14 est libre.
Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueurs.

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB

1	LABEL 2021 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2020-2021</i>	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	Autodiagnostic fait, documents rendus...	Dossier déposé	Aucune démarche	<i>maxi : 14 pts</i>	
	14 PTS	12 PTS	10 PTS	6 PTS	3 PTS	0 PT			
2	Taux d'encadrement technique	Nombre de <u>licences techniques</u> (Entraîneur, Moniteur, Educ F., Animateur) divisé par nombre de <u>licences libres</u> (joueurs libres H&F, toute catégorie d'âge) x100						<i>maxi : 10 pts</i>	
		Le ratio = nombre de points (maximum : 10 points)							
		Nombre licences joueurs libres:		Nombre licences Techniques :		Ratio :			
3	Fidélisation LICENCIES U12-U13	Nbre de mutations en U12 et U13 par rapport au nombre de licenciés U12 et U13 <i>(nombre de joueurs de la catégorie - nombre de joueurs mutés) x 10</i> <i>nombre de joueurs de la catégorie</i>						<i>maxi : 10 pts</i>	
		Nombre licenciés U12-U13 :		Nombre de mutés en U12-U13 :		Ratio :			
4	Niveau EQUIPES JEUNES <i>Saison 2020-2021</i>	1 équipe en NATIONAUX (U17 ou U19) = 2 points			1 équipe en REGIONAUX (U14, U15, U16, U17, U18, U20) = 1 point			<i>maxi : 10 pts</i>	
5	SECTION SPORTIVE COLLEGE	Section sportive COLLEGE inscrite au SCHEMA REGIONAL (en support) = 5 points						<i>maxi : 5pts</i>	
CRITERES SPORTIFS									
6	Nombre de licenciés en U13 (futurs U14)	Nombre de licenciés U13 (G et F) divisé par 10 = nombre de points						<i>maxi : 10 pts</i>	
		Nombre licenciés :		Nombre de points :					
7	Niveau EQUIPE n°1 U13 (année en cours) <i>En raison de la saison blanche 2020-2021, ce critère est revu pour cette saison.</i>	A partir des résultats et brassages U12 en 2019-2020, chaque District nous donne en niveau 1 (10 points) 10% de ses meilleures équipes et en niveau 2 (5 points) 20% des ses autres meilleures équipes.							<i>maxi : 10 pts</i>
		ALPES :	Les DISTRICTS doivent désigner et hiérarchiser les meilleures	4 équipes max	8 équipes max	les autres équipes			
		CÔTE D'AZUR :		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes			
		PROVENCE :		20 équipes max	40 équipes max	les autres équipes			
		VAR :		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes			
		GD VAUCLUSE :		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes			
		10 points	5 points	0 point					
8	RESULTAT-FESTIVAL U13 <i>En raison de la saison blanche 2020-2021, ce critère est supprimé pour cette saison.</i>	Non qualifié en finale-Dép.	Finale-Départementale	Finale-Régionale	Finale-Nationale			<i>maxi : 12 pts</i>	
		0 pts	4 pts	8 pts	12 pts				
9	JOUEURS nés en 2008 participant à la finale Régionale du CONCOURS POLE ESPOIRS	JOUEURS nés en 2008 participant à la finale Régionale POLE ESPOIRS : points par joueur qui se cumulent						<i>maxi : 12 pts</i>	
		5 points pour le club, dont <u>1 joueur</u> entre au <u>Pôle Espoirs</u> (cumul des points si plusieurs joueurs). 3 points pour le club, dont <u>1 joueur</u> participe au <u>stage probatoire</u> du concours <u>Pôle Espoirs</u> (cumul des points si plusieurs joueurs). 2 points pour le club, dont <u>1 joueur</u> participe à la <u>finale Régionale</u> du concours <u>Pôle Espoirs</u> , à Luynes le 14 mai (cumul des points si plusieurs joueurs). 1 point pour le club, dont <u>1 joueur</u> participe au <u>1er tour de la phase régionale</u> du concours <u>Pôle Espoirs</u> , à Velaux les 8 et 9 mai (cumul des points si plusieurs joueurs).							

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL U18F 2021-2022

LIGUE MEDITERRANEE

Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional U18 F est libre.
Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueuses, le club et le développement de la pratique.

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB

1	LABEL JEUNES 2021 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2020-2021</i>	LABEL		Dossier déposé		Aucune démarche	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 points		5 points		0 point	
		Nombre de licenciées :		Nombre de points :			
2	LABEL EFF 2021 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2020-2021</i>	LABEL OR	LABEL ARGENT	LABEL BRONZE	Dossier déposé	Aucun	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 points	8 points	6 points	3 points	0 point	
		Nombre de licenciées :		Nombre de points :			
3	Nombre de licenciées de U6F à U18F	Nombre de licenciées de U6F à U18F divisé par 10 = nombre de points					<i>maxi : 10 pts</i>
		Nombre de licenciées :		Nombre de points :			
CRITERES SPORTIFS							
4	Nombre de licenciées en U15F, U16F et U17F (futures U18F)	plus de 30 10 points	de 26 à 30 8 points	de 21 à 25 6 points	de 15 à 20 3 points	- de 15 0 point	<i>maxi : 10 pts</i>
		Nombre de licenciées :		Nombre de points :			
5	Diplôme de l'éducateur désigné sur l'équipe U18F en 2020-2021	BEF		BMF		CFF3	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 points		6 points		3 points	
		Diplôme :		Nombre de points :			
6	Joueuses convoquées au stage U15F Régional <i>Saisons 20-21 / 19-20 / 18-19</i>	5 points par joueuse					<i>maxi : 20 pts</i>
7	Forme de pratique U15F <i>Saison 2020-2021</i>	1 équipe en FOOT A 11		1 équipe en FOOT A 8		Aucune	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 points		5 points		0 point	
		Niveau Equipe :		Nombre de points :			
8	Niveau EQUIPE 1 SENIOR F <i>Saison 2020-2021</i>	National	Régional	Département al à 11	Département al à 8	Aucune	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 points	6 points	3 points	0 point	0 point	
		Niveau Equipe :		Nombre de points :			

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL 2021-2022

LIGUE MEDITERRANEE

Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional U18 Futsal est libre. Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueurs, le club et le développement de la pratique Futsal.

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB

1	LABEL JEUNES 2021 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2020-2021</i>	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 pts	9 pts	8 pts	
2	LABEL FUTSAL 2021 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2020-2021</i>	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 pts	9 pts	8 pts	
3	Encadrement dans le club <i>(cumulable jusqu'à 10 pts)</i>	BMF Futsal	CFF Futsal	Module Futsal	<i>maxi : 10 pts</i>
		10 pts	5 pts	2 pts	
5	Licenciés FUTSAL Jeunes (U6 à U19)	Nombre de licenciés jeunes			<i>maxi : 20pts</i>
		1 pt / licencié			
		Nombre de licenciés jeunes :			
6	Ancienneté <i>(Prise en compte de l'équipe 1 uniquement)</i>	Engagement équipe sénior Futsal 1 an = 1 pt			<i>maxi : 5 pts</i>
		Ancienneté du club :			
BONUS		Capacité à accueillir des plateaux de championnat au minimum au cours de 2 week-ends sur un terrain de FUTSAL homologué <i>(à préciser IMPERATIVEMENT lors de la candidature)</i>			<i>maxi : 5 pts</i>
CRITERES SPORTIFS					
7	Niveau EQUIPE 1 FUTSAL senior <i>Saison 2020-2021</i>	Régional	Départemental		<i>maxi : 20 pts</i>
		20 pts	15 pts		
8	Niveau EQUIPES JEUNES <i>Saison 2020-2021</i>	National / Régional			<i>maxi : 10 pts</i>
		1 pt par équipe			
		Nombre d'équipes :			
9	Joueur entrant au Pôle France FUTSAL	10 pts par joueur			<i>maxi : 10 pts</i>